



**SOMMET DES TROIS BASSINS
DES ÉCOSYSTÈMES DE BIODIVERSITÉ
ET DES FORÊTS TROPICALES**

DÉCLARATION

DU 2^{ème} SOMMET DES TROIS BASSINS

**AMAZONIE/CONGO/BORNEO-MEKONG ET ASIE DU SUD-
EST, SOMMET DES TROIS BASSINS DES ÉCOSYSTEMES DE
BIODIVERSITÉ ET DES FORETS TROPICALES**

BRAZZAVILLE, 26, 27 et 28 octobre 2023

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des États des trois bassins de l'Amazonie, du Congo, et du Bornéo Mékong Asie du Sud-Est, sommes réunis le 28 octobre 2023 à Brazzaville, République du Congo, en présence des représentants mondiaux de l'ensemble des États et autorités nationales dans la conservation, la gestion durable et le développement durable des écosystèmes forestiers, à l'occasion du 2^{ème} Sommet des trois bassins des écosystèmes de biodiversité et des forêts tropicales, avec l'ambition de lancer le processus de coordination et de coopération entre les trois bassins et de constituer une coalition mondiale.

Reconnaissant que :

Les trois écosystèmes de biodiversité et des forêts tropicales :

- couvrent un tiers de la surface émergée du globe et abritent plus de 1,5 milliard de personnes, y compris les peuples autochtones, en majorité des jeunes, et fournissent des services écosystémiques très importants pour l'humanité et notamment pour le développement durable des sociétés qui y habitent ;
- sont des aires de protection de la biodiversité et contribuent à la préservation des zones humides et aquatiques ;
- sont sous la menace directe des effets négatifs du changement climatique sachant que les trois grands fleuves de la planète, l'Amazone, le Congo et le Mékong perdent chaque année du débit et des ressources halieutiques ;
- souffrent de niveaux persistants de pauvreté, y compris d'extrême pauvreté, ainsi que d'insécurité alimentaire et d'inégalités, ce qui exige d'avancer sur les trois dimensions du développement durable – social, économique et environnementale – de manière équilibrée.

Rappelant que :

- La COP 27 pour le Climat qui s'est tenue à Sharm El Sheikh en Égypte s'est conclue par la reconnaissance de la nécessité de créer un fonds de pertes et dommages, dus au changement climatique pour les pays du Sud ;
- Le GIEC, dans son 6^{ème} rapport d'évaluation, a souligné que "le changement climatique a déjà un impact sur les forêts tropicales du monde entier, notamment par des changements dans la distribution des biomes forestiers, des changements dans la composition des espèces, la biomasse, les ravageurs et les maladies, et l'augmentation des incendies de forêt" ;
- Les pays développés doivent urgemment respecter leurs engagements à fournir une aide publique au développement équivalente à 0,7 % de leur revenu national brut, et fournir 100 milliards de dollars par an pour le financement de la lutte contre le changement climatique sous forme de ressources financières nouvelles, supplémentaires, prévisibles et adéquates ;
- Les pays développés doivent remplir leurs obligations en matière de financement de la lutte contre le changement climatique et contribuer à la mobilisation de 200 milliards de dollars par an d'ici à 2030, comme le prévoit le cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, afin de soutenir la mise en œuvre des stratégies

- et plans d'action nationaux pour la diversité biologique en fournissant des ressources financières nouvelles, supplémentaires, prévisibles et adéquates ;
- L'adoption de mesures prises pour lutter contre les changements climatiques et protéger l'environnement, y compris les mesures unilatérales, ne doivent pas constituer un moyen d'imposer des discriminations arbitraires ou injustifiables sur le plan du commerce international, ou des entraves déguisées à ce commerce ;
 - Nous réaffirmons notre engagement :
 - envers l'agenda 2030 et ses objectifs de développement durable et soulignons l'urgence d'accélérer sa mise en œuvre ;
 - à lutter contre la déforestation, tout en reconnaissant que cela ne dispense pas tous les pays de réduire rapidement, fortement et durablement les émissions de gaz à effet de serre dérivées des combustibles fossiles qui, selon le GIEC, représentent la grande majorité des émissions mondiale;
 - Nous réaffirmons notre forte volonté de renouveler notre engagement commun, pris en 2011, à l'issue du 1^{er} Sommet des trois bassins d'une part et d'autre part de relancer un processus de coopération Sud – Sud, portée par les Etats des trois bassins et établie sur la base des priorités et besoins spécifiques des Etats, dans le respect de leur souveraineté.

Nous nous engageons sur les sept éléments suivants :

1. Reconnaître l'utilité d'une coopération renforcée entre les trois bassins ;
2. Reconnaître la gestion souveraine de la biodiversité, des forêts et des ressources associées des pays qui composent les trois bassins, sans préjudice de l'ouverture à recevoir une coopération extérieure dans les enjeux prioritaires qu'ils définissent en cette qualité ou d'un commun accord au niveau régional et/ou des trois bassins ;
3. Développer ensemble des solutions adhoc sur les plans institutionnel, diplomatique juridique, scientifique, technique et technologique, adaptées aux défis spécifiques de chaque Etat et de chaque bassin ;
4. Mutualiser et capitaliser sur les connaissances, les expériences, les ressources et les acquis existants dans chacun des bassins ;
5. Associer, dans une logique inclusive, l'ensemble des Etats et autorités nationales, incluant les peuples autochtones, les jeunes, les femmes, la société civile, les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires et de recherche, les collectivités locales et le secteur privé ;
6. Encourager la mobilisation financière et le développement de mécanismes de financement traditionnels et innovants ;
7. Instaurer un système de rémunération pérenne des services écosystémiques rendus par les trois bassins.

Nous reconnaissons que ces éléments constituent la base d'une feuille de route, révisable à chaque étape de la construction du cadre commun de coopération entre les trois bassins.

Remerciements

Nous exprimons nos sincères remerciements :

- au Secrétariat Général des Nations Unies, aux agences exécutives du système des Nations Unies pour leur appui technique et leur rôle central au succès du Sommet, dans sa préparation et sa réalisation ;
- à la société civile, aux femmes et aux jeunes, aux peuples autochtones, aux collectivités locales et aux organisations non gouvernementales, pour leur engagement dans la préparation et la réalisation du Sommet ;
- aux partenaires techniques et financiers et aux institutions financières internationales et régionales de développement pour leur engagement à nos côtés et la poursuite de leur soutien pour la mise en œuvre de la feuille de route post 2^{ème} Sommet des trois bassins, organisé ici à Brazzaville ;
- au peuple et aux institutions de la République du Congo pour l'accueil chaleureux réservé à toutes les délégations et leur hospitalité.

Nous rendons hommage particulier à S.E.M Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République du Congo, Chef de l'Etat, Président de la Commission Climat du Bassin du Congo, pour son leadership et pour l'ambition collective qu'il porte pour la lutte contre le changement climatique, la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité, ambition qui s'est matérialisée d'abord en 2011 avec le 1^{er} Sommet des trois bassins, aujourd'hui en 2023 avec ce 2^{ème} Sommet des trois bassins.

Fait à Brazzaville, le 28 octobre 2023